



Reprise d'une SARL par une SARL

Par **typhonmax**, le **25/03/2016** à **15:34**

Bonjour,

Je suis actuellement en cours de reprise d'une SARL (Nommé A).

Les parts de cette société s'élèvent à 30000€.

Pour avoir cette somme je suis obligé de faire un emprunt auprès d'une banque pour une partie de la somme, le reste étant un investissement personnel.

Par contre cet emprunt sera à mon nom. Ce sera donc à moi en tant qu'individu de le rembourser tous les mois et à moi d'assumer cet emprunt si la société venait à faire faillite. Ce qui me semble être un très gros risque.

Aussi n'est-il pas possible de créer ma propre SARL (nommé B) pour contracter l'emprunt nécessaire au rachat des parts de la SARL A? Comme cela, la SARL B est propriétaire à 100% de la SARL A dont je suis le gérant.

Qu'en pensez-vous?

(Je pourrais aussi créer ma propre SARL et juste racheter le fond de commerce de la boutique, ce qui serait plus simple, mais ne me permettrait pas d'avoir accès aux actifs (stocks actuel surtout) de l'entreprise, donc solution à ne pas envisager)

Par **morobar**, le **25/03/2016** à **15:39**

Bonjour,

Sarl ou pas, la banque demandera un cautionnement personnel donc es personne à vous ou à quelque d'autre qui acceptera de se porter en garantie.

Par **typhonmax**, le **25/03/2016** à **15:57**

Mais alors à quoi sers le statut de SARL? Si finalement les créanciers peuvent se retourner contre une personne physique qui se serait portée garante pour une personne morale (la SARL)?

Par **morobar**, le **25/03/2016** à **18:31**

C'est justement pour contourner la séparation des patrimoines que les banques exigent des cautions.

D'où l'intérêt de fixer le capital le plus important possible.